

Fédération Syndicale Unitaire Lozère

Espace Jean Jaurès Rue Charles Morel 48000 MENDE
Tél: 04 66 49 15 90 - Courriel : fsu48@fsu.fr - Site : http://fsu48.fsu.fr/

A La FSU, les adhérents ont la parole.

Dispensé de timbrage
MENDE CT



DEPOSE LE 18/09/2019

Entre le 20 septembre et le 11 octobre, les syndiqués de la FSU sont appelés à voter pour préparer le prochain congrès national FSU qui se tiendra à Clermont Ferrand (du 9 au 13 décembre 2019).

Ces élections sont un moment démocratique particulièrement important pour élire les instances délibératives et exécutives départementales et nationales. La participation au vote du plus grand nombre est très importante (voir modalités selon les syndicats nationaux en page 4).



Le congrès départemental de la FSU Lozère se teindra les 12 et 13 novembre 2019. Le prochain POUR48 (octobre) indiquera toutes les modalités pratiques pour y participer.

A la FSU, ce sont les adhérents qui décident du fonctionnement et de l'orientation de la fédération.

Alors, votez massivement !

SOMMAIRE

- P 2 **Changement de méthode ?**
- P 3 **Education Nationale, CTSD**
- P 4 **On vote !**
- P 5 **Réforme des retraites**
- P 6 **Organisation de la FSU48**

Action retraités

8 Octobre

A l'appel du groupe des 9
Pour l'augmentation des pensions, tous en action !



Le pouvoir change de méthode, mais le cap idéologique reste identique : mobilisons nous pour lutter contre cette politique destructrice !

Les mouvements sociaux nombreux et variés ont amené le gouvernement à afficher un changement de méthode, sans pourtant changer fondamentalement ses orientations.

Après la réforme de l'assurance chômage, la loi Fonction Publique, la loi Blanquer sur l'Éducation... il entend poursuivre ses réformes, en particulier celle des retraites. La mobilisation a pesé cependant sur la construction des futurs budgets puisque l'objectif de 50 000 suppressions d'emplois de fonctionnaires a été ramené à 10 000, touchant surtout le Ministère de l'Économie.

Ce résultat doit conduire à tout faire pour intensifier les mobilisations, à l'image de ce qui se fait dans le secteur hospitalier ou dans les parcs nationaux. Poursuivre l'action en cherchant à mobiliser plus largement, mener une campagne intensive auprès de tous les fonctionnaires et de l'opinion s'avère plus que nécessaire.

C'est pourquoi la FSU Lozère appelle à participer aux différentes initiatives en cours (**marche pour le climat les 20 et 21 septembre, pétition pour un référendum sur la privatisation d'ADP**). Elle invite les agents à se réunir (heure mensuelle d'information syndicale, AG ...) pour s'informer des enjeux cruciaux en lien avec les attaques gouvernementales et pour construire les futures mobilisations nécessaires pour éviter la casse de toutes les solidarités. **Car les attaques sont multiples :**

⇒ **politique salariale a minima dans la fonction publique** (mesures indemnitaires, primes au mérite, heures supplémentaires) alors que le pouvoir d'achat de tous les fonctionnaires s'effondre à cause du gel de la valeur du point d'indice ;

⇒ **concernant la fonction publique**, la FSU continue de rappeler son opposition au contenu et à la philosophie de la loi de transformation de la Fonction publique promulguée le 6 août dernier et réaffirme sa volonté d'un service public fort, doté des moyens humains et matériels nécessaires pour garantir l'accessibilité de tous les citoyens et le meilleur service public rendu. La FSU confirme son attachement à l'emploi statutaire et au principe de carrière en opposition à une fonction publique précarisée telle que prévue dans la loi. De plus, elle reste attachée à l'égalité de traitement des agents pour tous les

éléments de leur carrière, égalité qui ne peut être garantie que par le maintien de toutes les compétences des Commissions Administratives Paritaires (CAP) et des CHSCT.

⇒ **Dans l'Éducation**, la FSU poursuit sa lutte contre les contenus de la Loi dite de « l'école de la confiance » en bataillant pied à pied avec le Ministère au sujet des décrets d'application. La réforme des lycées et du bac imposée à cette rentrée scolaire a provoqué un vrai chaos dans les établissements qui souffrent d'effectifs lourds (en ULIS, en collèges, en lycées).

⇒ **Le projet de réforme des retraites de Delevoye**, confirmé par le premier ministre le 12 septembre est, par le principe de la retraite par points et le régime unique de retraite (qui n'aura rien d'universel) l'outil de casse des régimes spéciaux, dont celui des fonctionnaires, et prévoit l'appauvrissement des actuels et futurs retraités qui n'auront pas capacité à capitaliser. Le dogme gouvernemental refusant une augmentation de la part de la richesse nationale (14% du PIB au maximum) consacrée aux retraites alors que le nombre de retraités va augmenter, augure du pire. La FSU poursuit son travail de mobilisation pour organiser la lutte la plus unitaire possible contre ce projet destructeur, brisant les solidarités intergénérationnelles et par la même notre statut de fonctionnaires. D'ores et déjà, **une action est initiée pour le 8 octobre prochain à l'initiative du groupe des 9 pour l'augmentation des pensions.**

La FSU s'engage, bien déterminée à intervenir et à agir, avec les agents, sur tous les sujets. Si le gouvernement affiche un changement de ton, il ne suffira pas de concerter. Des actes forts sont attendus et ils ne seront pas obtenus sans l'intervention et la participation des personnels. Le syndicalisme porté par la FSU et un outil pour redonner confiance dans l'intelligence collective, pour penser des alternatives et élaborer des revendications, pour rassembler, créer des rapports de force nécessaires, pour conquérir de nouveaux droits. **C'est par un mouvement syndical fort, le plus unitaire possible, que nous gagnerons les batailles à venir.**

Hervé Fumel

Le CTSD (Comité technique spécial départemental) de bilan de rentrée s'est tenu vendredi 13 septembre 2019.

En collège, les conditions de rentrée sont globalement satisfaisantes bien que l'on puisse regretter des effectifs lourds dans certaines classes (Les 6èmes de Mende et Marvejols, les 5èmes de Langogne, les 4èmes de Florac et Langogne, les 3èmes du Bleynard, de Florac et de Meyrueis toutes avec des effectifs supérieurs ou égaux à 27). Les ouvertures d'ajustement du mois de juillet ont permis de soulager les collèges de Saint Chély et de Mende.

Cependant, certaines classes ne disposaient pas de tous leurs enseignants lors de la rentrée (Mathématiques à La Canourgue ; espagnol au Bleynard ; physique-chimie à Marvejols ; lettres, arts plastiques et documentation à Bourrillon ; arts plastiques, EPS et technologie à Saint Chély).

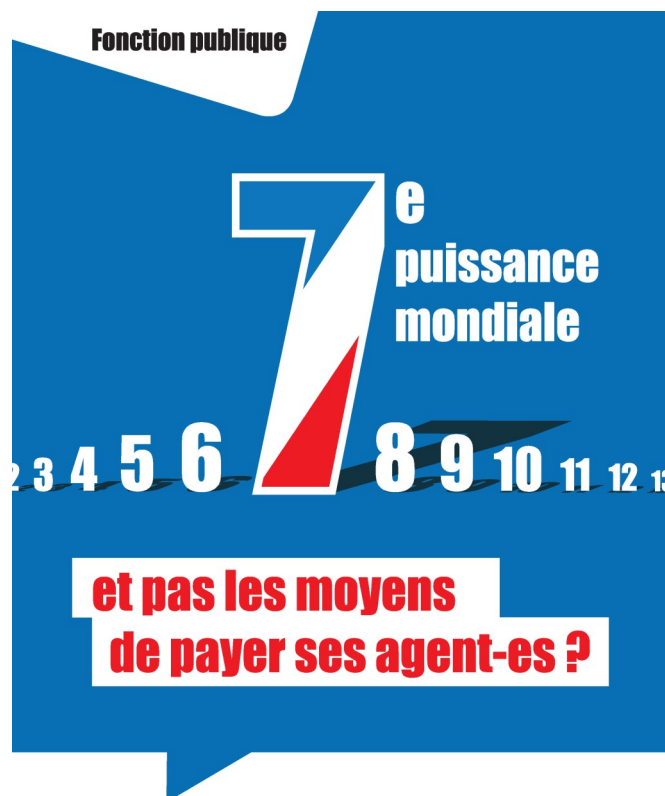
La situation des ULIS a été évoquée car on constate toujours des effectifs importants au-delà des seuils liés aux postes implantés. L'administration a accompagné ses dispositifs à l'aide de moyens provisoires pris sur les moyens de remplacement du 1^{er} degré (0,5 ETP à Marvejols, 1 à Mende et 0,5 à Saint Chély).

LA FONCTION PUBLIQUE EST NÉE POUR SERVIR,

CETTE LOI VA LA DÉTRUIRE.

La situation inquiétante du collège de Vialas a été abordée. En effet, on dénombrait 15 élèves lors de la rentrée et, même si certains dossiers d'élèves sont à l'étude (2), cet effectif est particulièrement préoccupant. L'administration reconnaît que seul un projet pédagogique rénové permettrait à l'établissement de trouver sa place au sein du département.

Le SNES-FSU se montrera vigilant quant à l'évolution



**L'augmentation des salaires,
c'est prioritaire !**



de cette situation, un groupe de travail est d'ores et déjà prévu, à notre demande, dans le courant du premier trimestre avec les services de la DSDEN et de la préfecture.

Enfin, **la question de la mise en œuvre de la réforme du lycée s'est posée avec le problème des transports scolaires du mercredi soir.**

Les différents lycées ayant positionné des cours le mercredi après-midi, c'est avec un grand étonnement que parents, élèves et personnels ont constaté l'absence de bus de ramassage (annonce faite le mercredi matin 4 septembre pour des cours prévus l'après-midi même).

Selon M le DASEN, cette responsabilité incombe à la Région. Les EDT du lycée Peytavin seront donc revus mais les options des lycées Chaptal et Théophile Roussel sont maintenues le mercredi après-midi, à charge pour les familles de trouver une solution. Nous ne pouvons que redouter que cette situation conduise à une désertion des options d'autant qu'il est envisagé de « revoir de manière objective la carte des options de certains établissements ».

Mélanie Azaïs et Clémence Gouret



Congrès de la FSU - On vote !

Notre prochain congrès se tiendra à Clermont-Ferrand du 9 au 13 décembre. Le moment est donc venu de préparer ce moment important de la vie de notre fédération.

Tous les adhérents sont appelés à voter sur le rapport d'activité de ces trois dernières années.

Vous recevrez le matériel ou les modalités de vote de votre syndicat avant le début de la période de vote, c'est-à-dire un peu avant le 20 septembre.

La période de vote est fixée du vendredi 20 septembre au vendredi 11 octobre.

Chacun d'entre nous est appelé à participer à ce scrutin afin de donner à la FSU toute sa légitimité. Ce n'est pas une affaire de spécialiste, tous les adhérents doivent prendre leur place dans ce processus.

SNASUB

Vote par correspondance avec enveloppes T et boîte postale. Dépouillement national.

SNE

Vote par correspondance centralisé au plan national pour le dépouillement à l'Agence de l'eau à Lyon.

SNEP

Vote organisé par les sections départementales (ou académiques) du SNEP-FSU, avec le matériel de vote fourni par le SNEP-FSU. Dépouillement soit au niveau SD ou Section Académique

SNEPAP

Vote par correspondance collecté nationalement

SNES

Organisé dans chaque section d'établissement (S1) + S1 de retraités (1 par département, organisé par correspondance au sein du S1 de retraités). Les isolés votent par correspondance. Ce sont les sections départementales (S2) qui centralisent les votes, puis les font parvenir au SNES national.

SNETAP

Les sections locales procèdent à la collation des votes et les font suivre par correspondance sur Paris pour dépouillement par notre commission de contrôle.

SNICS

Vote par correspondance collecté à l'échelon national.

SNUEP

Vote par correspondance sous enveloppes T (retour de courrier à la Poste). Dépouillement national.

SNUIPP

Vote organisé par les sections départementales du SNUIPP-FSU par correspondance à partir du matériel de vote fourni par le syndicat national.

SNUITAM

Vote national électronique sous la surveillance du secrétariat national ; dépouillement automatisé à la fin de la période vote

SNU TEFI

Vote par correspondance organisé par le national avec enveloppe « retour ». La collecte et le dépouillement des votes se fait à la permanence nationale du syndicat.

SNUTER

Vote par correspondance organisé sous la responsabilité du syndicat national qui est collecteur des votes. Centralisation de tous les résultats par le SN.

CONGRES DEPARTEMENTAL DE LA FSU48

Il aura lieu le 12 et le 13 novembre 2019

Le prochain numéro du POUR48 vous présentera tous les détails :

programme, lieu, modalités de participation, etc

Réforme des retraites

Dans le cadre des consultations ouvertes par le Premier Ministre sur la réforme des retraites, la FSU a fait part de ses analyses sur le rapport Delevoye. Elle a exposé ses propositions et exigences pour un système de retraites solidaire assurant un bon niveau de pensions pour toutes et tous mais aussi pour l'ouverture de droits nouveaux (droit des aidants, prise en compte des années d'étude, possibilités de départs anticipés, etc).

Pour la FSU, toute nouvelle réforme des retraites devrait être synonyme d'amélioration du niveau des pensions et du niveau de vie des retraités-es. Cela suppose, à l'inverse de ce qui est envisagé, d'augmenter la part d'investissement qui y est consacré et donc de chercher de nouvelles sources de financement.



Toujours pas de simulations précises, mais celles réalisées par la FSU sont plus qu'inquiétantes !

Projet Retraite par points			Calcul actuel avec le code des pensions		
	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Pension mensuelle brute	Taux de remplacement du dernier salaire avec 10 % de primes sur toute la carrière	Taux de liquidation classique
43 ans de carrière	1932,64 €	45,67 %	2 885,42 €	68,18 %	75,00 %
Perte de 952,78 € par mois soit une pension amputée de 33,02 %					
40 ans de carrière	1755,92 €	41,49 %	2 281,49 €	53,91 %	59,30 %
Perte de 525,57 € par mois soit une pension amputée de 23,04 %					
38 ans de carrière	1638,11 €	38,71 %	1912,43 €	45,19 %	49,71 %
Perte de 274,32 € par mois soit une pension amputée de 14,34 %					

Avec une carrière de 43 ans, la pension est amputée de 950 euros, 525 euros à 40 ans de carrière et près de 275 euros pour 38 ans de carrière.

La pension actuelle calculée avec la décote maximale de 25% aboutit à un taux de liquidation juste au-dessous de 50 % donc déjà fortement dégradé par rapport au taux plein de 75 %. Or avec un système par points, on aboutit pour une même carrière à un taux de 38,6 % de l'ensemble des rémunérations, primes comprises, et donc une perte de 275 euros par mois !

Toutes ces projections montrent que la prise en compte des primes n'est absolument pas une compensation de la perte subie, en particulier dans des corps ayant peu de primes. Pour les professeurs des écoles, les professeurs documentalistes, les CPE, les PSY-EN, la perte serait encore pire puisque nous avons pris ici une moyenne de 10 %, le taux de primes pour ces corps est beaucoup plus bas, autour de 4 %.

LA FSU dans le département

Tel : 04 66 49 15 90 Mail : fsu48@fsu.fr Web : http://fsu48.fsu.fr/

<u>Co-Secrétariat Départemental :</u>	Hervé FUMEL (SNES)	06 76 62 32 90
	Stéphane BARNINI (SNETAP)	06 69 11 10 03
<u>Trésorerie :</u>	François ROBIN (SNEP)	06 49 62 45 36
	Isabelle VOLLE (SNES)	06 85 36 66 93
<u>Membre du bureau</u>	Nathalie PERRET (SNUIPP)	06 42 11 56 99

Les syndicats nationaux organisés sur le département :

SNUIPP (1 ^{er} degré)	Nathalie PERRET	snu48@snuipp.fr
SNEP (EPS)	François ROBIN	fr_robin48@yahoo.fr
SNES (2 ^{ème} degré)	Clémence GOURET Mélanie AZAIS	sneslozere@gmail.com
SNUEP (Enseignement Pro)	Laurent CALMELS	laurent.calmels@ac-montpellier.fr
SNETAP (Enseignement Agri)	Stéphane BARNINI	stephane.barnini@educagri.fr
SNE (Environnement)		sne-fsu.pnc@cevennes-parcnational.fr
SNUITAM (Syndicat des Territoires de l'Agriculture et la Mer)		e.amautou-pages.-ddcspp-snuitam-fsu@lozere.gouv.fr

Les syndicats nationaux organisés au niveau académique :

SNASUB (Agents administratifs)	Conception SERRANO	conchita.serrano@ac-montpellier.fr
SNUAS-FP (Assistants Sociales)	Fabienne GINISTY	fabienne.ginisty@ac-montpellier.fr
SNUTER (Territoriale)		fsu@aude.fr
SNICS (Infirmière)	Sandie CARIAT	s.cariat@yahoo.fr

Pour fonctionner la FSU-48 dispose de décharges de service (*en plus de décharges obtenues au titre des syndicats nationaux*)

La répartition nationale attribuée à notre département 0.625 emploi (ETP) au titre de la FSU.

BARNINI Stéphane	2,5 H	soit	0,139 emploi
FUMEL Hervé	3,7 H	soit	0,206 emploi
VOLLE Isabelle	2,5 H	soit	0,139 emploi
PERRET Nathalie	3,82 H	soit	0,141 emploi

Par ailleurs, pour le fonctionnement du CHSCT-D de l'EN, la FSU 48 dispose de moyens (17,69h/sem) répartis entre François ROBIN (Secrétaire) 6h, Pierre LOPEZ 3h, Mélanie AZAIS 4,25h et Edmée CAILLON 4.44h.



SE SYNDIQUER DES LE DEBUT DE L'ANNEE :

Un acte syndical, un geste collectif

**qui ne coûte qu'un tiers de la cotisation grâce au crédit d'impôt déductible si vous êtes imposable
ou remboursé si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu**

AGIR pour valoriser nos missions, pour défendre nos professions : un impératif.

Les seuls moyens financiers de nos organisations sont nos cotisations. Si l'institution accorde quelques décharges horaires **dont le volume dépend du résultat aux élections professionnelles**, tous les frais de fonctionnement (matériels, communications, locaux, personnels de secrétariat et d'entretien des locaux au niveau national et académique, déplacements, organisations de réunions, de manifestations etc...) sont financés par nos cotisations.

Sans cotisation, pas de syndicat... sans militants, pas de syndicat...